RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU ROUSSILLON (CIVR)

Le CIVR a demandé une extension de son accord interprofessionnel relatif aux cotisations interprofessionnelles pour les années 2019, 2020 et 2021.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message *« CIVR 2019-2021 » ;*

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

ANNEXE 1

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE			
Période	**2019**	**2020**	**2021**
I. - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164 (4) du règlement n° 1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €		
a) Connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action (s) :	191 826	191 826	191 826
b) Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ; Objet et description de la ou les action (s) : ***Suivi Aval Qualité des produits***	10 000	10 000	10 000
c) Elaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ;(Avec a) Objet et description de la ou les action(s) :			
d) Commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :			
e) Protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action (s) :			
f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Objet et description de la ou les action(s) : ***Actions de communication locales, nationales, internationales***	3 502 326	3 502 326	3 502 326
g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ; Objet et description de la ou les action(s) :			
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ; Objet et description de la ou les action(s) :			
i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) : ***Programmes techniques Interprofessionnels, confiés à la Station de Tresserre "Vinopole Roussillon"***	120 000	120 000	120 000
j) Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :			
k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ; Objet et description de la ou les action(s) :			
l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) :			
m) Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ; Objet et description de la ou les action(s) :			
n) Gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :			
Totaux	**3 824 152**	**3 824 152**	**3 824 152**
II. - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	**Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) (1)**	**2 823 782**	**2 823 782**	**2 823 782**
	Subventions	**2 323 260**	**1 271 000**	**1 271 000**
	Vente Matériel PLV	**20 000**	**20 000**	**20 000**
	Autres produits	**220 220**	**220 220**	**220 220**

(1) taux de CVO par indication Géographique 2019-2020-2021

VINS SECS	
Appellation d'Origine Protégée (AOP)	
Collioure	3,82
Côtes du Roussillon	5
Côtes du Roussillon Les Aspres	5
Côtes du Roussillon Villages	5,5
Côtes du Roussillon Villages Caramany	6
Côtes du Roussillon Villages Latour de France	6
Côtes du Roussillon Villages Les Aspres	6
Côtes du Roussillon Villages Lesquerde	6
Côtes du Roussillon Villages Tautavel	6
Maury sec	6
Indication Géographique Protégée (IGP)	
Côtes Catalanes	2
Côte Vermeille	0,76
VINS DOUX NATURELS	
Appellation d'Origine Protégée (AOP)	
Banyuls et Banyuls Grand Cru	3,82
Grand Roussillon	2,9
Maury	7,26
Muscat de Rivesaltes	9,74
Rivesaltes	9,74

Signature du Président	